

III LES DÉMONSTRATIFS

En français nous avons exactement 15 démonstratifs (adjectifs ou pronoms, qui sont les mots suivants: ce, cet, cette, ces, ceci, cela, celui-ci, celui-là, ceux-ci, ceux-là, celle-ci, celle-là, celles-ci, celles-là). En anglais, c'est quatre fois plus simple: nous n'avons que quatre démonstratifs qui sont:

This (disse) **That** (datte) **These** (dize) **Those** (dôse)

Vouloir traduire chacun des mots français par un mot anglais, dans ce cas, comme le font les grammairiens, est absolument impossible. En faisant un tour de force presque impossible, on pourrait à la rigueur arriver à faire coïncider ces quatre mots avec les quinze mots français. Mais ce travail est très nuisible, et d'une application absolument impossible en pratique.

Il faut, comme nous vous l'enseignerons en détail plus loin, faire correspondre le mot ou les mots anglais, non pas avec les mots français, mais avec l'idée que l'on veut rendre et alors le travail devient d'une grande simplicité.

Il suffit donc de bien savoir à quelles idées correspondent chacun des quatre mots: **this**, **that**, **these**, **those**.

This s'adresse à « une » personne ou « une » chose; mais à une personne ou une chose « rapprochée ».

Ex: **This chair** (tebêce) chaise. Nous parlons de la chaise qui est tout près, ou bien de la chaise dont il vient d'être question.

That s'emploie à « une » personne ou « une » chose, mais « éloignée », contrairement à **this**.

Ex: **That man**, l'homme qui est « là », on donc, c'a été question antérieurement.

Un bon moyen mnémotechnique pour ne jamais se tromper entre **this** et **that** est de se rappeler que dans à peu près toutes les langues, tout ce qui est « ici » contient un *i* (**this**), et tout ce qui est « là » contient un *a* (**that**).

Nous avons dit que **this** et **that** s'employaient pour les personnes et les choses. Il y a cependant une petite exception à faire: lorsque l'on emploie **this** ou **that** pour les personnes, on doit toujours les faire suivre d'un nom; tandis que pour les choses, ils peuvent être employés seuls ou suivis d'un nom.

On fait souvent suivre **this** et **that** du pronom **one**: **This one**, **that one**, qui tous deux s'emploient aussi bien pour les personnes que pour les choses. Ces expressions indiquent le choix entre deux ou plusieurs.

Ex: Je veux (choisi) celui-ci (homme ou chose). **I want this one.** (Je wants disse femme).

These est le pluriel de **this**; ce qui est facile de bien se rappeler par la similarité des deux sons « i ». On l'emploie tel que **this** lorsqu'il y a plusieurs personnes ou choses, au lieu d'une seule.

Those est le pluriel de **that**. On l'emploie dans les mêmes cas que **that**, lorsqu'il y a plusieurs personnes ou choses.

On ajoute souvent le mot **ones** (avec un s—wonne-ze) dans les mêmes cas où l'on se sert de **one**, mais lorsqu'il y a plusieurs personnes ou choses choisies. **These ones**, **those ones**. (rarement employés.)